



BUREAU SYNDICAL

PROCES-VERBAL

Séance du 8 novembre 2022

SOMMAIRE

SEANCE ET ORDRE DU JOUR.....	2
OUVERTURE DE SEANCE.....	2
ORDRE DU JOUR.....	2
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE	2
RAPPORTS PRESENTÉS	2
QUESTIONS DIVERSES.....	7
ANNEXES - Délibérations	9

SEANCE ET ORDRE DU JOUR

L'An deux mille vingt-deux, le 8 novembre, à 14 heures 30, le bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, dûment convoqué en date du 14 octobre 2022, s'est réuni au 4^{ème} étage du SDES, à la Motte-Servolex, sous la présidence de Monsieur Michel DYEN.

Étaient présents : Béatrice **SANTAIS**, Yves **BERTHIER**, Roger **BLANC-COQUAND**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN**, Jean-Claude **RAFFIN**, Christian **RAUCAZ**, Serge **TICKIEWITCH**, Jean-Marc **VIAL** et Alain **ZOCCOLO**

15h : arrivée de Jean-Claude **RAFFIN**

Étaient absents ou excusés : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal **MARTIN** et Robert **AGUETTAZ**.

Assistaient également à la réunion :

Nathalie **LAUGIER**, Cindy **MARLIN**, Luc **BERNARD**, Jean-Elie **MOMMESSIN** et Valentin **PALMER**.

Membres en exercice : 13

Présents : 10

Représentés par mandat : 0

Président de séance : Monsieur Michel **DYEN**, Président du SDES.

OUVERTURE DE SEANCE

Le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

Le Président donne connaissance de l'ordre du jour :

BS 8-1-2022	Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières
BS 8-2-2022	Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières
BS 8-3-2022	Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2022
BS 8-4-2022	Etudes de développement des énergies renouvelables : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage
BS 8-5-2022	Accord-cadre pour la réalisation de travaux d'infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) réf SDES 2022-003 - Avenant N°1 au BPU et DQE
BS 8-6-2022	Avenant marché de travaux : commune d'Entrelacs

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Serge **DAL BIANCO** est élu secrétaire de séance. Madame Nathalie **LAUGIER** est élue secrétaire auxiliaire de séance (assiste à la séance mais sans participer aux délibérations).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Michel **DYEN**, propose d'adopter le procès-verbal du bureau du 4 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTS PRESENTÉS

Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, le SDES étant lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA organisé par la FNCCR, plus particulièrement pour le territoire des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, ce programme peut financer des audits énergétiques pour le compte des communes de ces territoires afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les dossiers présentés en annexe au présent rapport, à savoir :

- ▶ 2 dossiers sont réalisés sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 5 674,80 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 864,50 €, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe au présent rapport.
- ▶ 4 dossiers sont réalisés sous MOA des communes, sans participation financière du SDES. Ce dernier au vu de la facture de la commune, va récupérer la participation financière au titre du programme SEQUOIA puis la reverser directement à ladite commune et ce, conformément aux éléments financiers précisés dans le tableau n° 2 de l'annexe jointe au présent rapport.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver les 6 dossiers listés dans les tableaux annexés au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 2 dossiers sous MOA du SDES, et des 4 dossiers sous MOA communale, sur la base des montants mentionnés dans les tableaux n°1 et n°2 annexés au présent rapport.**
- ▶ **Donner délégation au Président pour notifier la participation financière de SEQUOIA pour les 4 dossiers sous MOA des communes, sur la base des montants mentionnés dans le tableau n° 2 de l'annexe jointe au présent rapport.**

Cindy MARLIN précise qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le tableau. Le dossier de la commune de Saint-Paul sur Yenne étant cité 2 fois, seul le dossier de la commune de la Chapelle-Blanche est soumis à approbation du Bureau. Cette erreur sera corrigée dans la délibération.

Le rapport est soumis au vote par Michel DYEN.

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers présentés au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles confirmées par le dernier comité syndical du 4 octobre 2022.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 5 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 5 dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport, représentent une participation financière potentielle maximum de 44 624 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver les 5 dossiers notés A VALIDER et affichés dans le tableau annexé au présent rapport ;**

- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 5 nouveaux dossiers sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé au présent rapport, soit une participation financière maximum globale de 44 624 € ;**
- ▶ **Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

<p>Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2022</p>
--

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

1 nouvelle opération a été enregistrée. Il convient que le présent bureau syndical la valide ou non :

- ▶ **Saint Marcel**, Hameau de St Marcel, réseau BT (280 ml).

De plus, 8 opérations déjà validées antérieurement, nécessitent des compléments budgétaires suite au résultat de l'appel d'offres afférent ou à des modifications en cours d'opération. Il convient que le bureau syndical les valide ou non :

- ▶ **Bourg Saint Maurice**, Hameau de la Ravoire, réseau BT (350 ml) ;
- ▶ **Entrelacs**, Secteur Les Coutres, réseau BT (380 ml) ;
- ▶ **Conjux**, Secteurs Portout et Chatière, réseau BT (550 ml) ;
- ▶ **Val-d'Arc**, Secteur Randens chemin du Pery, réseau BT (800 ml) ;
- ▶ **La Motte-Servolex**, Secteur Tessonnière d'en bas, réseau BT (600 ml) ;
- ▶ **Saint-Pancrace**, Secteur les Bottières tranche 1, réseau BT (400 ml) ;
- ▶ **Saint-Pancrace**, Secteur les Bottières tranche 3, réseau BT (650 ml) ;
- ▶ **Saint-Pierre-de-Belleville**, Secteur Belleville, réseau BT (1 000 ml).

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver le programme provisoire 2022 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires de l'opération concernée par le présent rapport, ainsi que ceux complémentaires des 8 opérations concernées sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Etudes de développement des énergies renouvelables : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Michel DYEN rappelle les éléments relatifs à ce dossier.

Le comité syndical du 4 octobre 2022 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'études d'installations d'énergies renouvelables portées sous la maîtrise d'ouvrage du SDES (délibération n° CS 4-18-2022).

Ces nouvelles missions sont confiées au SDES par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Le bureau syndical dispose d'une délégation permanente (délibération n° CS 4-19-2022) pour :

- ▶ approuver les programmes provisoires et définitifs d'études et de prestations de service associées ;
- ▶ approuver les conventions de mandats de maîtrise d'ouvrage ou financières spécifiques à chaque opération et leurs avenants éventuels.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les dossiers présentés en annexe au présent rapport, à savoir :

- ▶ 5 conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage, portant sur la réalisation des études préalables, la construction et l'exploitation d'installations photovoltaïques (toitures, ombrière, centrale au sol), conformément aux éléments précisés dans le tableau n° 2 de l'annexe jointe au présent rapport.

A noter que 3 projets ont déjà fait l'objet d'une validation spécifique par le Comité Syndical (tableau n°1 de l'annexe jointe au présent rapport).

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver les 5 dossiers « à valider » listés dans le tableau annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ces études et à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires associés à ces études ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président, à signer les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, telles que présentées en annexe, et l'ensemble des actes afférents ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des études afférentes.**

Le rapport est soumis au vote par Michel DYEN.

Adopté à l'unanimité.

Accord cadre pour la réalisation de travaux d'infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) Référence : SDES 2022-003 : Avenant n°1 au BPU et DQE

Jean-Elie MOMMESSIN explique le contexte relatif à ce dossier et notamment la réduction significative de la prime ADVENIR au 1^{er} août qui nécessite de faire un avenant au marché des IRVE.

Le SDES dans le cadre du transfert de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) des communes ou par convention de mandat le cas échéant, assure la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'installation d'IRVE, sur l'ensemble du territoire des communes adhérentes mais aussi pour les régies communales et intercommunales non adhérentes, soit l'ensemble du département de la Savoie.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, le SDES a conclu un marché public de travaux. Le présent marché à procédure adaptée, attribué et notifié à l'entreprise Citéos (Bronnaz) le 21 juillet 2022, est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'installation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables

Ce marché s'exécute par émission de bons de commande successifs selon les besoins, dans la limite d'un montant de commande inférieur à 2 000 000 € HT. Il est conclu pour une durée de 12 mois.

Aujourd'hui, il convient de faire un avenant n°1 pour inclure de nouveaux prix au BPU et au DQE pour répondre aux différentes sollicitations des collectivités.

Cet avenant annexé au présent rapport concerne les prestations à rajouter au BPU et au DQE et il fait état de la mise à jour des montants de la prime Advenir à la date du 1^{er} août 2022.

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver l'avenant n°1 présenté ci-avant avec l'entreprise Citéos (Bronnaz) et autoriser Monsieur le Président à le signer, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.**

Michel DYEN, précise que les prix n'ayant pas tous été communiqués, le rapport sera présenté au prochain bureau syndical.

Demande de financement supplémentaire concernant un marché de travaux - Avenant : Entrelacs, secteur les Coutres

Jean-Elie MOMMESSIN donne des explications sur l'historique de ce dossier et des causes de ces augmentations.

Par délibération n° BS 3-5-2021 en date du 26/03/2021 le SDES a validé la réalisation de l'opération de maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement de 380 ml de réseaux sur la commune de Entrelacs, secteur les Coutres suivant le plan de financement ci-après :

- Montant estimé de l'opération : 72 472 € TTC
- Prise en charge du SDES : 33 537 €

Le nouveau plan de financement est le suivant :

- Montant modifié de l'opération : 83 980 € TTC
- La prise en charge du SDES n'est pas modifiée : 33 537 €.

Au cours des travaux, il a été découvert qu'il était nécessaire de se raccorder sur un départ d'éclairage public différent de celui prévu initialement. Ce changement a entraîné la réalisation de tranchées supplémentaires entraînant une plus-value et un avenant sur le marché de travaux 2020-006-016, pour les travaux sur les réseaux éclairage public (+ 7 741,71 € HT) et électricité (+ 1 268,13 € HT).

Pour information cet avenant intègre aussi une moins-value sur le génie civil du réseau de télécommunications (- 3 580,70 € HT).

En conséquence, le montant du marché référencé 2020-006-016, incluant cet avenant à conclure s'élève à 33 408,99 € HT, soit une augmentation de 19,4 % du montant du marché.

Aussi, en application du 3° de l'article 139 et de l'article 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'acheteur public peut modifier son marché lorsqu'il est confronté à des circonstances imprévisibles (*cas du rocher non prévisible dans le marché initial*). Il est rappelé que conformément à l'article 140 du décret susmentionné, le montant de la modification ne peut être supérieur à 50% du montant du marché public initial (*cas des marchés complémentaires de travaux prévus par l'ancienne réglementation*).

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver l'avenant n°1 au marché de travaux 2020-006-016 présenté ci-avant avec l'entreprise PORCHERON et autoriser Monsieur le Président à le signer.**

Le rapport est soumis au vote par Michel DYEN.

Adopté à l'unanimité.

Autres points

Commune de Brison Saint Innocent : Demande de dérogation sur les délais de transmission des justificatifs pour le paiement de participation financière à un dossier de travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage communale.

Jean-Marc VIAL présente ce dossier et explique qu'il s'agit d'une sollicitation de Robert AGUETTAZ concernant une demande de dérogation suite au retard de transmission des justificatifs pour le paiement de participation financière à un dossier de travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage communale de la commune de Brison Saint Innocent.

Le contexte particulier de traitement de ce dossier par la commune fait suite à un arrêt longue maladie d'un des agents de la commune, en charge de ce dossier.

Nathalie LAUGIER explique qu'au cours du bureau syndical du 24 juin 2020 il a été établi les règles suivantes pour ce point particulier :

- Délai de un an pour réaliser les travaux, et transmettre les justificatifs au SDES : maintenir six mois supplémentaires de délai pour les dossiers concernés avec annulation automatique du dossier si silence de la commune au terme dudit délai après relance.

Etant précisé que dans les faits, les dossiers ont été annulés au bout de 2 ans, laissant ainsi 6 mois de plus aux collectivités pour revenir vers le SDES.

Béatrice SANTAIS indique qu'il est important de maintenir ces règles mais de conserver la possibilité de traiter certains dossiers particuliers au cas par cas.

Michel DYEN mentionne que cette décision leur sera communiquée par courrier rappelant le caractère exceptionnel de cette dérogation et réaffirmant la nécessité de se conformer aux règles.

Nathalie LAUGIER précise que lors de relance sur les délais par courrier, il sera prévu une information des élus du SDES qui peuvent se faire le relais auprès des collectivités concernées.

Les élus du bureau syndical votent favorablement à l'unanimité la demande de dérogation dans le délai de transmission des documents par la commune au SDES.

QUESTIONS DIVERSES

Michel DYEN sollicite les membres du bureau syndical pour connaître les éventuelles questions diverses.

Serge TICHKIEWITCH informe l'assemblée qu'il a sur sa commune une personne en mobil-home dans un camping qui a fait une demande de raccordement à ENEDIS. Après de nombreuses démarches et échanges, il apparaît qu'il n'est pas possible de créer dans cette hypothèse de branchement sur un terrain n'appartenant pas au propriétaire.

Béatrice SANTAIS et Christian RAUCAZ informe que la DETR 2023 permettra de subventionner des projets photovoltaïques dans le cas de solution d'autoconsommation. Etant précisé que la part de subvention ne prendra en compte que la proportion des investissements en lien avec la part autoconsommée.

Yves BERTHIER indique que ce type de projets est compliqué car une grande part de la consommation se fait la nuit ce qui nécessite donc du stockage de l'énergie produite.

Michel DYEN indique qu'en effet des solutions de stockage existent déjà avec le reconditionnement de batteries comme cela est expérimenté par Renault ou Tesla.

Serge TICHKIEWITCH précise également que les solutions en lien avec les automobiles, prévoient aussi de les charger la journée et d'utiliser leur charge pour les décharger la nuit.

15h00, arrivée Jean-Claude RAFFIN

Concernant les IRVE, Jean-Marc VIAL demande si l'on dispose d'une meilleure visibilité sur les délais de livraison des équipements.

Jean-Elie MOMMESSIN indique que la livraison de 2 à 4 bornes 22 kW avant la fin d'année sera possible (sur les 20 bornes précommandées cet été). Pour les bornes rapides, le délai annoncé est entre 8 et 12 semaines. Il est toutefois précisé qu'un autre délai est à ajouter pour les bornes, c'est celui concernant le raccordement d'ENEDIS également très long.

Par ailleurs Christian RAUCAZ demande s'il y a beaucoup de fabricants de bornes.

Jean-Elie MOMMESSIN précise qu'il y a beaucoup de fabricants mais avec des solutions très différentes pour des bornes de charges lentes à rapides. Ce dernier rappelle également les principes de fonctionnement des différentes bornes. Le SDES a fait le choix de proposer des bornes en DC pour permettre une charge réelle à 22 kWh pour charger 100km en une heure.

Un point sur l'avancement du transfert de compétence est demandé par Jean-Marc VIAL. Jean-Elie MOMMESSIN précise qu'à ce jour il y a 31 communes qui ont transféré la compétence, plutôt des communes sans bornes actuellement.

Alain ZOCCOLO demande quelle est la taille des communes faisant la demande de bornes.

Jean-Elie MOMMESSIN précise qu'il y a toutes les tailles de communes, avec le cas particulier des stations et de leurs parkings fermés une partie de l'année. Il précise également que le modèle évoqué lors de différents échanges pour des bornes de 3kW sur les candélabres, pourrait engendrer des difficultés au niveau de la puissance appelée. A noter également que les compteurs d'éclairage public bénéficient de tarifs différents de ceux de comptage classique.

Le sujet de la mobilité intéresse de nombreux acteurs, à ce titre, ce jeudi aura lieu la conférence loi NOME et les services de l'état ont demandé une présentation du Schéma Directeur des IRVE, précise Jean-Elie MOMMESSIN.

Michel DYEN rappelle que les prochaines instances auront lieu :

- Mardi 13 décembre 2022 : 17h bureau syndical et 18h comité syndical

Nathalie LAUGIER indique que le planning des instances 2023 sera bientôt préparé, avec programmation :

- Des bureaux syndicaux (BS) le mardi à 14h30 tous les 1 mois et demi,
- Des comités syndicaux (CS) le mardi à 18h, à raison de 4/5 par an (avec possibilité de caler un BS juste avant à 17h).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 15h30.

La secrétaire auxiliaire de séance,
Nathalie LAUGIER



Le secrétaire de séance
Serge DAL BIANCO



Le Président
Michel DYEN



ANNEXES - Délibérations



Délibération n° BS 8-1-2022

Objet :
Audits énergétiques des bâtiments communaux :
participations financières

Membres :

En exercice : 13
Présents : 10
Présents prenant part à la délibération : 9

Date de la convocation

14 octobre 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en novembre 2022.

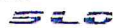
Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, le SDES étant lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA organisé par la FNCCR, plus particulièrement pour le territoire des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, ce programme peut financer des audits énergétiques pour le compte des communes de ces territoires afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les dossiers présentés en annexe à la présente délibération, à savoir :

- ▶ 1 dossier est réalisé sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 3 600 € TTC sans reste à charge final pour le SDES, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe à la présente délibération.
- ▶ 4 dossiers sont réalisés sous MOA des communes, sans participation financière du SDES. Ce dernier au vu de la facture de la commune, va récupérer la participation financière au titre du programme SEQUOIA puis la reverser directement à ladite commune et ce, conformément aux éléments financiers précisés dans le tableau n° 2 de l'annexe jointe à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Publié le 
ID : 073-257302232-20221108-DELIB_BS812022-DE

SDES, territoire d'énergie savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Séance du 8 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 8 novembre 2022 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Béatrice SANTAIS, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN (*arrivé à 15 h, n'a pas participé au vote*), Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN et Robert AGUETTAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

S E C

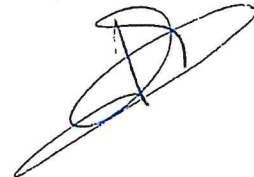
ID : 073-257302232-20221108-DELIB_BS812022-DE

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ ***D'approuver les 5 dossiers listés dans les tableaux annexés à la présente délibération ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifique, valant convention financière, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés à la convention précitée, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature du marché subséquent afférent ;***
- ▶ ***D'autoriser les engagements budgétaires d'1 dossier sous MOA du SDES, et des 4 dossiers sous MOA communale, sur la base des montants mentionnés dans les tableaux n°1 et n°2 annexés à la présente délibération.***
- ▶ ***De donner délégation au Président pour notifier la participation financière de SEQUOIA pour les 4 dossiers sous MOA des communes, sur la base des montants mentionnés dans le tableau n° 2 de l'annexe jointe à la présente délibération.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN



nnexe délibération BS 8-1-2022

1- Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA SDES: participations financières 2022

Dossiers validés

N° dossier	Commune	Nom du bâtiment	Informations générales				Synthèse financière					
			Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)
2001 AUDIT	La Bridoire	Groupe scolaire	STS (1) + Décret tertiaire	2745	20 oct 2021	SDES	4 380,00	5 258,00			2 190,00	2 190,00
2002 AUDIT	Domessin	Ecole Élémentaire	STS + Décret tertiaire	1136	20 oct 2021	SDES	3 600,33	4 320,40			1 800,17	1 800,17
2003 AUDIT	Domessin	Ecole Maternelle	STD (1) + Décret tertiaire	1196	20 oct 2021	SDES	5 258,33	6 310,00			2 629,17	2 629,17
2004 AUDIT	Saint Jean de Chevelu	Ecole	STS	963	20 oct 2021	SDES	2 515,33	3 018,40			1 257,67	1 257,67
2005 AUDIT	SIVU du Fion (TRAIZE)	Ecole	STS	415	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 438,40			1 015,17	1 015,17
2006 AUDIT	Billième	Ecole	STS	318	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 438,40			1 015,17	1 015,17
2007 AUDIT	Jongieux	Ecole	STS	4250	20 oct 2021	SDES	1 723,33	2 068,00			861,67	861,67
2008 AUDIT	Saint Genix les Villages	Ecole Maternelle	STD + Décret tertiaire	1407	20 oct 2021	SDES	4 577,00	5 492,40			2 288,50	2 288,50
2009 AUDIT	Saint Genix les Villages	Ecole Élémentaire	STD + Décret tertiaire	1712	20 oct 2021	SDES	1 723,33	2 068,00			861,67	861,67
2010 AUDIT	Billième	Salle des fêtes	STS	200	20 oct 2021	SDES	1 723,33	2 068,00			861,67	861,67
2011 AUDIT	Jongieux	Périscolaire	STS	250	20 oct 2021	SDES	1 723,33	2 068,00			861,67	861,67
2012 AUDIT	Belmont Tramonet	Mairie	STS	300	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 438,40			1 015,17	1 015,17
2013 AUDIT	Belmont Tramonet	Salle Polyvalente	STS	280	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 438,40			1 015,17	1 015,17
2014 AUDIT	Belmont Tramonet	Ancienne Ecole	STS	275	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 438,40			1 015,17	1 015,17
2015 AUDIT	Novalaise	Logements communaux	STS	255	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 438,40			1 015,17	1 015,17
2016 AUDIT	Yenne	Mairie	STS	410	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 438,40			1 015,17	1 015,17
2017 AUDIT	Yenne	Salle polyvalente	STS	464	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 438,40			1 015,17	1 015,17
2018 AUDIT	Yenne	Ecole Maternelle	STS	965	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 438,40			1 015,17	1 015,17
2019 AUDIT	Saint Paul sur Yenne	Ecole	STS	410	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 438,40			1 015,17	1 015,17
2020 AUDIT	Saint Béron	Foyer communal	STS	650	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 438,40			1 015,17	1 015,17
2021 AUDIT	Saint Béron	Mairie	STS	700	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 438,40			1 015,17	1 015,17
2022 AUDIT	Loisieux	Logements communaux	STS	286	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 438,40			1 015,17	1 015,17
2023 AUDIT	Ruffieux	Logements communaux	STS	300	09 déc 2021	SDES	2 030,00	2 436,00			1 015,00	1 015,00
2024 AUDIT	Saint-Vial	Logements communaux CCAS	STS	258	20 oct 2021	SDES	2 030,00	2 436,00			1 015,00	1 015,00
2025 AUDIT	Saint-Vial	Salle polyvalente	STD	300	09 déc 2021	SDES	2 030,00	2 436,00			1 015,00	1 015,00
2026 AUDIT	Saint-Vial	Mairie	STS	300	08 mars 2022	SDES	2 980,00	3 588,00			1 495,00	1 495,00
2027 AUDIT	Saint-Vial	Ecole	STD	400	08 mars 2022	SDES	2 980,00	3 588,00			1 495,00	1 495,00
2028 AUDIT	Grésy-sur-Aix	Salle polyvalente-Mairie-Ecole-Bibliothèque	Année DT	1200	08 mars 2022	SDES	2 980,00	3 588,00			1 495,00	1 495,00
2029 AUDIT	Grésy-sur-Aix	Ancienne école	Année DT	1130	08 mars 2022	SDES	450,00	540,00			225,00	225,00
2030 AUDIT	Grésy-sur-Aix	Ecole maternelle	Année DT	1630	28 mars 2022	SDES	450,00	540,00			225,00	225,00
2031 AUDIT	Grésy-sur-Aix	Ecole élémentaire + bibliothèque + animado	Année DT	2300	28 mars 2022	SDES	450,00	540,00			225,00	225,00
2032 AUDIT	Grésy-sur-Aix	Centre omnisports + restaurant scolaire + petite enfance	Année DT	3580	28 mars 2022	SDES	450,00	540,00			225,00	225,00
2033 AUDIT	Grésy-sur-Aix	CTM	Année DT	1100	28 mars 2022	SDES	450,00	540,00			225,00	225,00
2034 AUDIT	Barby	Crèche	Année DT	278	13 déc 2021	SDES	1 729,00	2 074,80			432,25	432,25
2035 AUDIT	Barby	Centre de Loisirs Les Moutelles	STS	626	13 déc 2021	SDES	2 144,31	2 573,17	864,50		432,25	432,25
2036 AUDIT	Barby	La Mairie	STS	910	13 déc 2021	SDES	2 144,31	2 573,17	1 072,16		432,25	432,25
2037 AUDIT	Challes-les-Eaux	La Maison médicale	STS	385	13 déc 2021	SDES	1 729,00	2 074,80	864,50		432,25	432,25
2038 AUDIT	Modane	Cinéma municipal	STD	500	08 avr 2022	SDES	2 000,00	2 400,00	1 275,00		432,25	432,25
2039 AUDIT	Modane	Ecole maternelle Paul Bert + logements	STD	2850	10 juin 2022	SDES	5 200,00	6 240,00	1 275,00		432,25	432,25
2040 AUDIT	Modane	ECAL	STD + Décret tertiaire	1000	10 juin 2022	SDES	5 200,00	6 240,00	1 275,00		432,25	432,25
2041 AUDIT	Avrieux	Ecole / Mairie	STD + Décret tertiaire	1500	08 juin 2022	SDES	4 500,00	5 400,00	2 250,00		432,25	432,25
2042 AUDIT	Avrieux	Bâtiment boulangerie	STD + Décret tertiaire	920	08 juin 2022	SDES	4 500,00	5 400,00	2 250,00		432,25	432,25
2043 AUDIT	Avrieux	Salle des fêtes + sapeurs pompiers	STD + Décret tertiaire	800	08 juin 2022	SDES	3 900,00	4 680,00	1 950,00		432,25	432,25
2044 AUDIT	Aussais	Gymnase intercommunal d'Aiguebelle	STD + Décret tertiaire	1343	14 avr 2022	SDES	3 500,00	4 200,00	2 250,00		432,25	432,25
2045 AUDIT	CC Porte de Maurienne	EHPAD Les Balles Saisons	STD + Décret tertiaire	2377	11 avr 2022	SDES	3 650,00	4 380,00	1 825,00		432,25	432,25
2046 AUDIT	Saint-Michel-de-Maurienne	Ecole maternelle	STD + Décret tertiaire	1953	13 juin 2022	SDES	5 200,00	6 240,00	2 600,00		432,25	432,25
2047 AUDIT	Saint-Michel-de-Maurienne	Ecole primaire	STD + Décret tertiaire	4545	13 juin 2022	SDES	5 200,00	6 240,00	2 600,00		432,25	432,25
2048 AUDIT	Saint-Michel-de-Maurienne	Gymnase 1 (ancien)	STD + Décret tertiaire	2052	13 juin 2022	SDES	5 200,00	6 240,00	2 600,00		432,25	432,25
2049 AUDIT	Saint-Michel-de-Maurienne	Gymnase 2 (plus récent)	STD + Décret tertiaire	2713	13 juin 2022	SDES	4 950,00	5 940,00	2 475,00		432,25	432,25
2050 AUDIT	Vai-Cenis	Piscine	STD + Décret tertiaire	1027	13 juin 2022	SDES	4 150,00	4 980,00	2 075,00		432,25	432,25
2051 AUDIT	Saint-Etienne-de-Cuines	Ecole + gymnase + logements - Lanslebourg	STD + Décret tertiaire	852	23 mai 2022	SDES	4 150,00	4 980,00	2 075,00		432,25	432,25
2052 AUDIT	Saint-Etienne-de-Cuines	Ecole primaire	STD + Décret tertiaire	1027	13 juin 2022	SDES	4 150,00	4 980,00	2 075,00		432,25	432,25
2053 AUDIT	La-Tour-en-Maurienne	Mairie d'Hermillon	STD + Décret tertiaire	1300	08 juin 2022	SDES	4 900,00	5 400,00	2 250,00		432,25	432,25
2054 AUDIT	Chindrieux	Ecole + Bibliothèque	STD	300	13 juin 2022	SDES	3 000,00	3 600,00	1 500,00		432,25	432,25
2055 AUDIT	Chindrieux	Ecole + Bibliothèque	STD + Décret tertiaire	1180	20 avr 2022	SDES	4 570,00	5 484,00	2 285,00		432,25	432,25

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

ID : 073-257302232-20221108-DELIB-BSS81-2022-DE

if dossier	Informations générales				Synthèse financière							
	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)
042 AUDIT	Chindrieux	Salle Girard-Abry	STD + Décret tertiaire	230	20 avr 2022	SDES	3 050,00	3 660,00	1 525,00			1 525,00
043 AUDIT	Chindrieux	Mairie	STD	600	20 avr 2022	SDES	3 000,00	3 600,00	1 500,00			1 500,00
044 AUDIT	Chindrieux	Gymnase + boule	STD + Décret tertiaire	1200	20 avr 2022	SDES	3 700,00	4 440,00	1 850,00			1 850,00
045 AUDIT	Chindrieux	CTM	STS	750	20 avr 2022	SDES	2 500,00	3 000,00	1 250,00			1 250,00
046 AUDIT	Chindrieux	Poste	STS	360	20 avr 2022	SDES	2 500,00	3 000,00	850,00			850,00
065 AUDIT	CA Grand Lac	Centre Aquatique Aquilac	STD + Décret tertiaire	2500	22 avr 2022	SDES	5 400,00	6 480,00	2 700,00			2 700,00
066 AUDIT	CA Grand Lac	Gymnase 1 et 2 Marloz	STD + Décret tertiaire	9000	22 avr 2022	SDES	9 000,00	10 800,00	4 500,00			4 500,00
067 AUDIT	CA Grand Lac	Halles des sports - Gymnase 3 Marloz	STD + Décret tertiaire	1700	22 avr 2022	SDES	4 250,00	5 100,00	2 125,00			2 125,00
068 AUDIT	CA Grand Lac	Gymnase Garibaldi	STD + Décret tertiaire	2400	22 avr 2022	SDES	4 250,00	5 100,00	2 125,00			2 125,00
069 AUDIT	CA Grand Lac	Gymnase d'entraînes	STD + Décret tertiaire	3130	22 avr 2022	SDES	5 200,00	6 240,00	2 600,00			2 600,00
070 AUDIT	CA Grand Lac	Bureaux Grand Lac	STD + Décret tertiaire	7800	22 avr 2022	SDES	7 800,00	9 360,00	3 900,00			3 900,00
071 AUDIT	CA Grand Lac	Ateliers Grand Lac	STD + Décret tertiaire	5800	22 avr 2022	SDES	5 800,00	6 960,00	2 900,00			2 900,00
072 AUDIT	CA Grand Lac	EHPAD des Grillons	STD + Décret tertiaire	4700	22 avr 2022	SDES	5 200,00	6 240,00	2 600,00			2 600,00
073 AUDIT	CA Grand Lac	Résidence d'autonomie de l'Orée des Bois	STD + Décret tertiaire	875	22 avr 2022	SDES	3 482,00	4 178,40	1 500,00			1 500,00
074 AUDIT	CC Val Gulliers	Pépinière d'entreprises "PRAVAZ"	STD	410	17 juin 2022	SDES	3 000,00	3 600,00	0,00			0,00
075 AUDIT	Moiz	Mairie + salle du conseil	STD	410	01 juillet 2022	SDES	2 500,00	3 000,00	0,00			0,00
076 AUDIT	Mercury	Salle des fêtes	STS	700	01 juillet 2022	SDES	4 100,00	4 920,00	2 050,00			2 050,00
077 AUDIT	Mercury	Ecole Jean Brunier	STD	1300	12 avr 2022	SDES	4 100,00	4 920,00	2 050,00			2 050,00
078 AUDIT	Mercury	Ecole Joseph Troillet	STD	1898	12 avr 2022	SDES	4 100,00	4 920,00	2 050,00			2 050,00
079 AUDIT	Saint Paul sur Yenne	Salle des fêtes	STS	335	13 sept 2022	SDES	1 729,00	2 074,80	0,00	864,50	0,00	864,50
Total déjà validés à ce jour (74 dossiers)							234 593,56	284 512,28	40 608,31	23 456,49	54 065,14	116 463,63

if dossier	Informations générales				Synthèse financière							
	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires pour la commune TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
084 AUDIT	La Chapelle Blanche	Ecole	STD	815	28/10/2022	SDES	3 000,00	3 600,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
Validés le 8 novembre 2022 (1 nouveau dossier)							3 000,00	3 600,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
Total provisoire année 2022 (75 dossiers)							237 593,56	285 112,28	40 608,31	23 456,49	55 565,14	117 963,63

2 - Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA communale : participations financières 2022

if dossier	Informations générales				Synthèse financière							
	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT	Engagements budgétaires pour la commune TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
226 AUDIT	Barby	Ecole Maternelle "Le Manège"	Calcul RT Ex	1204	15 nov 2021	COM	7 000,00	3 500,00	3 500,00			3 500,00
225 AUDIT	Curienne	Auberge communale	Etude de substitution chauffage	265	25 nov 2021	COM	1 100,00	550,00	550,00			550,00
248 AUDIT	Grésy-sur-Aix	Ecoles - Bibliothèque - Restaurant scolaire - Petite enfance - Centre omnisport - Mairie - Salle polyvalente - CTM	Schéma Directeur Immobilier		10 déc 2021	COM	55 825,00	27 912,50	27 912,50			27 912,50
Total déjà validés (3 dossiers)							63 925,00	31 962,50	31 962,50	0,00	0,00	31 962,50

if dossier	Informations générales				Synthèse financière							
	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT	Engagements budgétaires pour la commune TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
380 AUDIT	Aix-les-Bains	Ecole Franklin Roosevelt	Audit énergétique et programmation	850	27/10/2021	COM	11780,00	14136,00	5 890,00			5890,00
381 AUDIT	Aix-les-Bains	Ecole élémentaire de la Liberté	Audit énergétique et programmation	800	27/10/2021	COM	11780,00	14136,00	5 890,00			5890,00
382 AUDIT	Le Bourget du Lac	Ecole Pélou + caniline	Audit énergétique STS	792	30/09/2021	COM	3322,80	3987,36	1 661,40			1661,40
383 AUDIT	Le Bourget du Lac	Mairie	Audit énergétique STS	701	30/09/2021	COM	2941,01	3529,21	1 470,51			1470,51
Validés le 8 novembre 2022 (4 nouveaux dossiers)							29 823,81	35 788,67	14 911,91	0,00	0,00	14 911,91
Total provisoire année 2022 (7 dossiers)							93 749,81	67 751,07	46 874,41	0,00	0,00	46 874,41



Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

ID : 073-257302232-20221108-DELIB_BS822022-DE

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 8-2-2022

Objet :
Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières

Membres :

En exercice : 13
Présents : 10
Présents prenant part à la délibération : 9

Date de la convocation

14 octobre 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en novembre 2022.

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers présentés au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles confirmées par le dernier comité syndical du 4 octobre 2022.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 5 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 5 dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération représentent une participation financière potentielle maximum de 44 624 €.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver les 5 dossiers notés « validés le 8 novembre 2022 » et affichés dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des 5 nouveaux dossiers sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé à la présente délibération, soit une participation financière maximum globale de 44 624 € ;**
- ▶ **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Séance du 8 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 8 novembre 2022 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Béatrice SANTAIS, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN (arrivé à 15 h, n'a pas participé au vote), Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN et Robert AGUETTAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières 2022

Dossiers validés

Réf dossier	Commune	Localisation des travaux	Suivi du dossier		Synthèse des montants en €			Matériels éligibles		
			Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires
2022-01	Les Chapelles	Chef-Lieu	27 janv 2022	14 févr 2022	24 154	20 880	4 160	14	0	2
2022-03	La Bâthie	Divers secteurs	10 févr 2022	15 févr 2022	18 865	15 575	2 315	35	0	0
2022-04	Crest-Voland	Cheminement piéton intervillage	13 janv 2022	21 févr 2022	32 901	27 166	3 355	17	0	0
2021-25	Avillard	Rue de La Chavanne	23 juin 2021	30 mars 2022	6205	6205	3865	17		
22002TVXEP	Saint-Genix-les-Villages	Divers secteurs sur St Genix sur Guiers et Saint Maurice de Rollierens	27 janv 2022	04 mars 2022	52875	51745	10205	108		
22007TVXEP	Montmélan	Chemin de l'île	12 févr 2022	23 mars 2022	2085,3	2085,3	660	3		
22008TVXEP	Montmélan	Avenue de la Gare	14 févr 2022	23 mars 2022	11326,5	11326,5	3750	15		
22009TVXEP	Saint-Alban-de-Montbel	Divers secteurs	30 mars 2022	30 mars 2022	4360	4360	1815		11	
22005TVXEP	Saint-Vital	Route des Forges, Grand Champ, RD201	11 mars 2022	04 mai 2022	8316,76	7520,46	3025	13	2	
22006TVXEP	Grignon	Divers secteurs	11 mars 2022	04 mai 2022	10573,08	9299	1370	20		
22010TVXEP	Challes-Les-Eaux	Rue du Grand Barberaz, Rues des docteurs Vincent et Rocheflette	23 mars 2022	28 avr 2022	272412,96	12672	2890	12		
22011TVXEP	Cognin	Quartier Pont Neuf et minotiers, au Pont Vieux, rue de la Paix et rue des Ecoles	02 mai 2022	04 mai 2022	31455,22	19480	4645	21		
22012TVXEP	Challes-Les-Eaux	Abords Lycée Hotelier et Médiathèque, Rue du Grand Barberaz.	02 mai 2022	04 mai 2022	7980	7980	1950	10		
22013TVXEP	Saint-Jean-d'Arves	Secteurs La Chal - La Tour	16 mai 2022	16 mai 2022	25856	19800	2500	10		
22014TVXEP	Jacob-Bellecombelle	Divers secteurs	16 mai 2022	16 mai 2022	141176,74	115556	31030	201		
22015TVXEP	Aiguebelle-le-Lac	Divers secteurs	18 mai 2022	20 juin 2022	6045	2340	990		6	
22016TVXEP	CA Gd Chambéry	Divers secteurs	29 juin 2022	11 juillet 2022	100233	86838	13038,4	182		
22019TVXEP	Saint-Pancrace	Route de Crêt Chanton aux Boitères	11 mai 2022	04 juillet 2022	7200	5805	1320			3
22020TVXEP	Apremont	Divers secteurs	08 mai 2022	07 juillet 2022	56874,48	29859,3	20655	103	21	
22021TVXEP	Champ-Laurent	Divers secteurs	20 mai 2022	06 juillet 2022	10696,32	8416	4060	18		
22022TVXEP	CCHMV	Pôle industriel du Fréjus	13 juillet 2022	21 juillet 2022	862180	27900	4022,8	26		
22023TVXEP	Chignin	Divers secteurs	19 juillet 2022	21 juillet 2022	89914	89914	15200	85		
22028TVXEP	Drumettaz-Clarafond	Divers secteurs	15 sept 2022	20 sept 2022	28310,2	25854,7	9715	47		
22017TVXEP	Verrens-Arvey	Divers secteurs	24 juin 2022	22 sept 2022	5432,97	5114,45	2695	11		
22027TVXEP	Le Montcal	Divers secteurs	09 sept 2022	22 sept 2022	35723	23474	10720	53		
22016TVXEP	Saint-Béron	Divers secteurs	22 juin 2022	20 juillet 2022	42215	38845	13800	75		
Total déjà validé à ce jour (26 dossiers)					1 895 367	676 011	173 751	1 096	40	5

Compléments validés		Suivi du dossier				Synthèse des montants en €				Matériels éligibles		
Ref dossier	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant travaux participation SDES	Luminaire	Horloges astronomiques	Luminaire solaire		
2021-36a	Bellecombe-en-Bauges	35 luminaires supplémentaires (projet initial validé le 24/11/21)	28 janv 2022	28 janv 2022	67 580	15 400	6 550	35	0	0		
22005TVXEPa	Saint-Vital	Complément CEE (projet initial validé le 24/05/2022)	11 mars 2022	31 août 2022	8 317	7 520	390	35	0	0		
		Total déjà validé à ce jour (2 compléments)			75 897	22 920	6 940	35	0	0		

Dossiers à valider		Suivi du dossier				Synthèse des montants en €				Matériels éligibles		
Ref dossier	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant travaux participation SDES	Luminaire	Horloges astronomiques	Luminaire solaire		
22026TVXEP	Conjux	Divers secteurs	07 sept 2022	05 oct 2022	48 479	40 059	14 305	68	9	0		
22024TVXEP	Bonvillaret	Divers secteurs	08 déc 2021	18 oct 2022	51 745	48 810	12 620	54		4		
22025TVXEP	CC Cœur de Savoie	ZA du Héron - La Croix de la Rochette	30 août 2022	20 sept 2022	31 567	20 264	8 799	60	2			
22029TVXEP	Modane	Rue André Lebon	02 sept 2022	21 sept 2022	7 650	6 460	3 865	17				
22022TVXEP	Haulécour	Hameau de La Basse	14 oct 2022	20 oct 2022	22 954	19 389	5 035	23				
		Validés le 08 novembre 2022 (5 nouveaux dossiers)			162 395	134 982	44 624	222	11	4		
		Total provisoire année 2022			2 133 659	833 913	225 315	1 353	51	9		

Nouveaux dossiers déjà validés
 Compléments dossiers déjà validés



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 8-3-2022

Objet :
Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2022

Membres :

En exercice : 13
Présents : 10
Présents prenant part à la délibération : 9

Date de la convocation

14 octobre 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en novembre 2022.

Séance du 8 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 8 novembre 2022 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Béatrice SANTAIS, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN (*arrivé à 15 h, n'a pas participé au vote*), Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN et Robert AGUETTAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

1 nouvelle opération a été enregistrée. Il convient que le présent bureau syndical la valide ou non :

- ▶ **Saint Marcel**, Hameau de St Marcel, réseau BT (280 ml).

De plus, 8 opérations déjà validées antérieurement, nécessitent des compléments budgétaires suite au résultat de l'appel d'offres afférent ou à des modifications en cours d'opération. Il convient que le bureau syndical les valide ou non :

- ▶ **Bourg Saint Maurice**, Hameau de la Ravoire, réseau BT (350 ml) ;
- ▶ **Entrelacs**, Secteur Les Coutres, réseau BT (380 ml) ;
- ▶ **Conjux**, Secteurs Portout et Chatière, réseau BT (550 ml) ;
- ▶ **Val-d'Arc**, Secteur Randens chemin du Pery, réseau BT (800 ml) ;
- ▶ **La Motte-Servolex**, Secteur Tessonnière d'en bas, réseau BT (600 ml) ;
- ▶ **Saint-Panrace**, Secteur les Bottières tranche 1, réseau BT (400 ml) ;
- ▶ **Saint-Panrace**, Secteur les Bottières tranche 3, réseau BT (650 ml) ;
- ▶ **Saint-Pierre-de-Belleville**, Secteur Belleville, réseau BT (1 000 ml).

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

SLO

ID : 073-257302232-20221108-DELIB_BS832022-DE

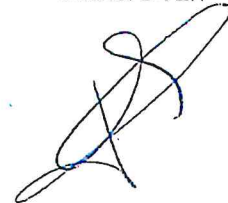
Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ ***D'approuver le programme provisoire 2022 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;***
- ▶ ***D'autoriser les engagements budgétaires de l'opération concernée par le présent rapport, ainsi que ceux complémentaires des 8 opérations concernées sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN



Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2022

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	N° Opération	Coûts liés à l'opération						Participation SDES	Répartition financière totale en €				
					Montant HT			TVA				Participation aux Travaux TTC	TVA récupérée	Participation aux Travaux HT		
					Réseau DP (1)	Eclairage public	Télécoms	Réseau DP (2)	Eclairage public (3) Télécoms (4)	Travaux + Prestations					Frab de MOA : 3%	
Total général										Participation SDES	Commune	Participation aux Travaux HT				
BELLECOURBE-EN-BAUGES	Secteur Bellecombe entrée aval	73 036	SDES	22001	45 122	10 559	18 875	9 024	5 893	89 503	92 188	250	2 685	53 891	9 024	29 273
GRAND-AGUEUBLE-ANICHE	Hameau des Empies - Tranche 1	73 003	Gipml Cmedes	22006	71 309	-	-	14 262	-	85 571	88 138	-	2 567	31 031	14 282	42 766
LANDRY	Hameau du Parchet	73 142	SDES	21072	71 922	26 690	32 528	11 844	11 844	157 369	162 090	750	4 721	99 252	14 384	48 453
NOTRE-DAME-DES-MILLIERES	Secteur Mouloimet RD925	73 188	SDES	22002	7 106	-	-	1 421	-	8 527	8 783	-	256	3 098	1 421	4 284
PLAGNE-TARENTAISE (LA)	Secteur Vatezan partie basse	73 150	Gipml Cmedes	21064	186 198	56 609	83 065	37 240	27 935	391 047	402 778	2 250	11 731	251 739	37 240	113 799
SAINT-BERON	Hameau du Bernand	73 226	SDES	21052	144 665	27 913	54 628	28 933	16 908	272 646	280 825	1 750	8 179	160 660	28 933	91 232
ATTON	Le Villard partie haute	73 007	SDES	22019	102 404	25 062	34 482	20 461	11 909	194 337	200 167	1 500	5 830	112 739	20 461	66 948
CHATELARD (LE)	Entrée Bourg Est	73 081	SDES	22013	118 622	42 985	43 181	23 724	17 233	245 747	253 119	2 500	7 372	150 303	23 724	79 081
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSURE	La Rochette tranche 1	73 116	Gipml Cmedes	20045	174 380	38 378	86 771	34 876	27 030	371 436	382 579	-	11 143	245 952	34 876	101 740
JARRIER	Secteurs Notre Dame, Borimat et Vercinbères - Tranche 1	73 138	Gipml Cmedes	22016	100 881	23 176	62 620	20 176	17 159	224 012	230 733	1 000	6 720	149 028	20 176	61 528
MOTTE-SERVOLEX (LA)	Clos des Perles et rue Richard	73 179	SDES	22009	88 424	30 469	59 344	19 665	17 963	225 886	232 862	-	6 777	146 123	19 665	66 855
MOUTIERS	Faubourg de la Madeleine	73 181	SDES	22010	31 525	-	13 619	6 005	2 724	54 173	55 796	-	1 625	30 578	6 005	18 915
SAINTE-REINE	Eperney RD911	73 277	Gipml Cmedes	20020	33 628	-	-	6 165	-	40 594	41 811	-	1 218	14 749	6 786	20 297
SEEZ	Carrefour rue des Pierres Blanchex / RD 1090	73 285	SDES	22014	43 021	5 759	8 486	8 604	2 849	68 719	70 781	250	2 062	30 114	8 604	26 083
ENTRELLACS	Rues Joseph Michaud et du 17 octobre	73 010	Gipml Cmedes	22030	66 811	74 843	30 464	13 962	21 061	206 541	212 738	605	6 196	158 684	13 962	40 691
PRETERIVE	Chemin des Pilettes	73 120	Gipml Cmedes	21054	46 238	-	9 248	-	-	55 486	57 150	-	1 655	20 160	9 248	27 743
MERY	Rue des Exeritours	73 155	Gipml Cmedes	22031	46 084	-	-	9 217	-	55 301	56 960	-	1 659	20 093	9 217	27 650
NANCES	Les Gollies	73 184	SDES	22027	138 469	15 176	69 861	27 694	16 951	267 871	275 907	250	8 038	168 729	27 694	79 485
PEISEY-NANCROIX	Route de la Tannerie	73 197	SDES	21053	53 488	15 971	30 715	10 698	9 337	120 210	123 817	750	3 606	80 276	10 698	32 843
QUEIGE	Mollesoulz et secteur Gte	73 211	SDES	21076	143 761	-	94 307	28 752	18 901	285 922	294 500	-	-	174 767	28 752	87 743
SEEZ	Secteur RD 1090, route du Puits Saint Bernard	73 285	Gipml Cmedes	22012	101 813	-	74 216	20 323	14 844	210 998	217 327	-	6 330	140 500	20 323	61 173
UGINE	Avenue de Serbie	73 303	Gipml Cmedes	22029	151 964	-	30 393	-	-	182 357	187 028	-	5 471	71 453	30 393	79 061
AIME-LA-PLAGNE	Secteur Granier	73 006	SDES	22036	69 782	-	-	13 956	-	83 738	86 250	-	2 512	30 425	13 956	47 288
BALME (LA)	Secteur la Combe 2022	73 028	SDES	22008	104 154	29 807	33 865	20 831	12 734	201 391	207 433	1 250	6 042	119 050	20 831	79 163
DOUCY-EN-BAUGES	Secteur le Villard tranche 2	73 101	SDES	22023	19 229	9 811	34 758	3 846	8 514	76 557	78 854	-	2 297	63 471	3 846	67 317
MOTTE-SERVOLEX (LA)	RD 1504	73 179	SDES	22037	53 186	7 594	12 167	10 639	3 952	87 549	90 176	-	2 626	51 839	10 639	41 237
LECHERE (LA)	Rue des Ancêtres	73 187	SDES	22038	101 397	41 691	32 173	20 279	14 813	210 553	216 870	2 500	6 317	129 352	20 279	103 079
PLANAISE	Route de Plan Bois	73 200	SDES	22039	94 377	32 876	62 087	18 875	18 993	227 208	234 024	500	6 816	152 173	18 875	83 249
SAINT-OURS	Route des Créts	73 265	Gipml Cmedes	22041	76 115	15 066	42 392	15 223	11 492	160 289	165 097	695	4 609	103 510	15 223	67 364
SAINT-ALBAN-LEYSSE	Rue du Granier	73 222	SDES	22045	58 359	40 662	14 477	11 672	11 032	136 222	140 308	2 000	4 087	90 321	11 672	58 651
SAINT-CASSIN	Secteur Oratoire	73 228	SDES	22042	46 545	14 656	35 087	9 309	9 951	115 558	119 025	-	3 467	78 539	9 309	87 846
SAINT-FRANC	Les Tarlvaux	73 233	SDES	22044	45 265	-	30 978	9 053	6 196	91 491	94 236	-	2 745	58 024	9 053	65 281

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le
 ID : 073-257302232-20221108-DELIB-BS832022-DE

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2022

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	N° Opération	Montant HT				Coûts liés à l'opération				Répartition financière totale en €				
					Réseau DP (1)		Télécoms		TVA		Montant TTC		Participation SDES	Commune		SDES	
					Réseau DP (1)	Eclairage public	Télécoms	Réseau DP (2)	Eclairage public (3) Télécoms (4)	Travaux + Prestations	Total général	Frans de MOA : 3%		Participation aux travaux TTC	TVA récupérée	Participation aux travaux HT	
SAINT-MARCEL	Rue du Ruisseau	73 253	TRANS TE TRVX	22046	15 244	-	-	3 049	-	-	18 293	18 841	549	6 646	3 049	9 146	
VAL-D'ARC	Randens Pont de l'Arc	73 312	SDES	22047	40 700	-	-	8 140	-	-	48 840	50 305	1 465	17 745	8 140	24 420	
BARBY	Impasse des Terribles	73 030	SDES	22048	18 533	-	-	3 707	1 811	33 103	34 096	993	17 320	3 707	13 070		
VILLARD-LEGER	Secteur Villard Mouglin, allée des Grands Jardins	73 315	Gipmi Cmaes	22049	29 857	18 311	20 973	5 971	7 857	82 969	85 458	2 489	60 573	5 971	18 914		
THOIRY	RD 206 - Tranche 1	73 293	SDES	22051	42 135	17 676	10 951	6 427	7 525	95 714	98 585	2 871	64 877	8 427	25 281		
ESSERTS-BLAY	Mairie Eglise	73 110	SDES	21061	160 754	61 860	72 960	32 151	26 964	354 688	385 329	10 641	236 002	32 151	97 177		
YENNE	Rue de la Couriz	73 330	SDES	22050	95 825	43 783	48 192	19 125	18 395	225 119	231 873	6 754	148 673	19 125	64 075		
BEAUFORT-SUR-DORON	Secteur chemins de la Cascade et du Meulin (Complément au projet initial présenté au BS du 12/02/2020)	73 034	Gipmi Cmaes	19031	34 020	7 307	19 738	6 804	5 409	73 277	75 476	2 198	51 650	6 804	17 022		
CHAMBERY	JACOB-BELLECOMBETTE / CHAMBERY : Secteur des Granges Revet et Chaney (Complément au projet initial présenté au BS du 10/03/2020)	73 065	SDES	19041	39 518	4 070	17 143	7 804	2 615	63 109	65 002	1 893	37 158	7 804	19 941		
MONTHION	Secteur RD925 (Complément au projet initial présenté au BS du 12/02/2019)	73 170	SDES	19007	1 670	2 750	7 250	334	2 000	14 004	14 424	420	13 088	334	1 002		
RUFFIEUX	Secteur Impasse Rochelle d'en Haut (Complément au projet initial présenté au BS du 03/09/2020)	73 218	SDES	20019	4 242	-	848	-	-	5 090	5 243	153	1 849	848	2 545		
CHAMBERY	Secteur Rue Marceau (Complément au projet initial présenté au BS du 17/12/2019)	73 065	SDES	19068	5 225	6 233	3 782	1 045	2 001	19 276	18 824	548	5 596	1 045	12 183		
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Secteur Monts du Malinid (Complément au projet initial présenté au BS du 10/02/2016)	73 103	Gipmi Cmaes	18518	-	-	-	-	-	-	-	165	-	-	165		
QUEIGE	Secteur Grange neuve (Complément au projet initial présenté au BS du 09/09/2019)	73 211	SDES	19058	-	-	-	-	-	-	-	1 000	-	-	-		
AK-LES-BAINS	Secteur Place Lalin (Complément au projet initial présenté au BS du 20/07/2019)	73 008	SDES	19038	28 881	3 920	9 912	5 776	2 766	51 256	52 794	1 538	26 300	5 776	20 718		
CRUET	Secteur rue Marius Cambon, chemin du Pray (Complément au projet initial présenté au BS du 17/12/2019)	73 096	SDES	19074	2 185	812	2 437	437	650	6 521	6 716	196	4 968	437	1 311		
SEEZ	Secteur Villard Dessus, rue des Plerres Blanches, BT HTA (Complément au projet initial présenté au BS du 19/01/2021)	73 285	Gipmi Cmaes	21004	52 036	-	-	10 487	-	62 923	64 810	1 888	20 164	10 487	34 159		
COGNIN	Secteur rue Plaisance (Complément au projet initial présenté au BS du 10 mars 2020)	73 087	SDES	20006	-	-	-	-	-	-	-	750	-	-	-		
COMPOTE (LA)	Secteur Checlou (Complément au projet initial présenté au BS du 10 mars 2020)	73 090	SDES	20013	19 500	-	3 900	-	-	23 400	24 102	702	8 502	3 900	1 311		
GILLY-SUR-ISERE	Secteur rue des Chênes (Complément au projet initial présenté au BS du 21 mai 2021)	73 124	SDES	16028	1 500	-	1 500	300	300	3 600	3 708	108	2 508	300	811		
TRESSERVE	Secteur rue de Bellefontaine (Complément au projet initial présenté au BS du 24 juin 2020)	73 300	SDES	18043	16 500	-	1 500	3 300	300	21 600	22 248	648	10 848	3 300	13 146		
CHAMBERY	Secteur Rue Roberty (Complément au projet initial présenté au BS du 17 12 2019)	73 065	SDES	19078	-	15 700	-	-	3 140	18 840	19 405	565	18 545	-	19 405		
DESERTS (LES)	Secteur RD 206a (Complément au projet initial présenté au BS du 27 05 2019)	73 088	SDES	19014	3 685	2 621	2 130	737	950	10 123	10 427	304	6 742	737	11 164		
CHAMBERY	Rue Marceau (Complément au projet initial présenté au BS du 17 12 2019)	73 065	SDES	19068	-	-	-	-	-	-	-	180	-	-	180		
VAL-CENIS	Bramans, rue des Diligences (Complément au projet initial présenté au BS du 10 03 2020)	73 290	Gipmi Cmaes	20014	19 464	50 832	31 087	3 893	16 384	121 659	125 309	3 650	111 708	3 893	129 202		
Total déjà validé à ce jour (39 opérations + 18 compléments) :					3 277 929	813 727	1 372 688	655 566	437 283	6 557 212	6 753 928	26 630	196 716	4 066 857	655 586	2 311 435	

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

ID : 073-257302232-20221108-DELIB_BS832022-DE

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2022

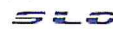
Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	N° Opération	Coûts liés à l'opération						Participation SDES	Répartition financière totale en €				
					Montant HT		TVA		Membrement TTC	Total général		Commune		SDES		
					Réseau DP (1)	Eclairage public	Télécoms	Réseau DP (2)				Eclairage public (3) Télécoms (4)	Frais de MOA : 3%		Participation aux travaux TTC	TVA récupérée
SAINT-MARCEL	Hameau de St Marcel	73 253	TRANS TE. TRVX	22053	68 417	-	-	13 693	-	82 101	84 564	2 463	29 630	13 693	41 050	
Validés le 8 novembre 2022 (1 nouvelle opération) :																
BOURG-SAINT-MAURICE	Hameau de la Ravoirie (Complément au projet initial présenté au BS du 27.05.2019)	73 054	SDES	19035	12 904	23 331	6 894	2 581	6 045	51 755	53 307	1 553	42 985	2 591	7 742	
ENTRELAIS	Secteur Les Couères (Complément au projet initial présenté au BS du 28.03.2021)	73 010	SDES	20039	-	9 310	-	-	1 882	11 172	11 507	335	11 507	-	-	
CONJUX	Secteur Portout et Chailère (Complément au projet initial présenté au BS du 12.02.2019)	73 091	Gipmt Cmides	19011	2 500	-	-	-	-	3 090	3 090	90	1 090	500	1 500	
VAL-D'ARC	Secteur Randiens chemin du Pery (Complément au projet initial présenté au BS du 18.06.2021)	73 212	Gipmt Cmides	21045	2 250	-	-	-	-	2 781	2 781	81	961	450	1 350	
MOTTE-SERVOLEX (LA)	Secteur Tessonnère d'en bas (Complément au projet initial présenté au BS du 18.06.2021)	73 179	SDES	21044	7 500	-	-	-	-	9 270	9 270	270	3 270	1 500	4 800	
SAINT-PANCRACE	Secteur Les Boutières T1 (Complément au projet initial présenté au BS du 07.12.2018)	73 287	Gipmt Cmides	16037	2 100	-	-	-	-	2 866	2 866	85	1 046	480	1 440	
SAINT-PANCRACE	Secteur Les Boutières T3 (Complément au projet initial présenté au BS du 26.02.2021)	73 287	Gipmt Cmides	21014	5 500	-	-	-	-	6 798	6 798	199	2 398	1 100	3 300	
SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE	Secteur Belleuilles (Complément au projet initial présenté au BS du 29.10.2020)	73 272	SDES	20034	11 500	-	-	-	-	13 800	14 214	414	5 014	2 300	6 900	
Validés le 8 novembre 2022 (8 compléments à projet initial) :																
					44 354	32 641	6 694	8 911	7 907	100 907	103 034	1250	3 027	6 911	26 732	
Total travaux amnés 2022					3 390 900	846 367	1 379 582	678 160	445 190	6 740 219	6 942 426	27 880	202 207	4 164 979	678 160	2 099 267

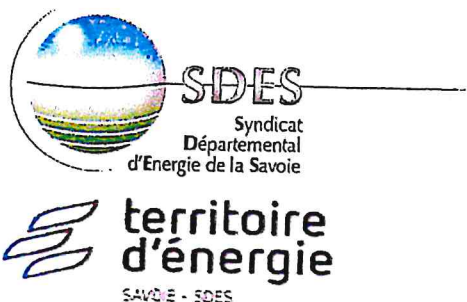
(1) RESEAU DP : Réseau de distribution publique d'électricité
 (2) TVA traitée via la DGFIP (attestation d'investissement du nouveau contrat de concession).
 (3) TVA éclairage public récupérée par la commune par le biais du FCTVA au taux actuel en vigueur.
 (4) TVA génie civil télécom non récupérable

39	Nouvelles opérations déjà validées
18	Compléments d'opérations déjà validés
57	

1	Nouvelle opération à valider
8	Compléments d'opérations à valider
9	

40	Opérations nouvelles et compléments validés en 2022
26	
66	

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
 Reçu en préfecture le 10/11/2022
 Publié le 
 ID : 073-257302232-20221108-DELIB_BS832022-DE



Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Publié le **S E D**
ID : 073-257302232-20221108-DELIB_BS842022-DE

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 8-4-2022

Objet :
Études de développement des énergies renouvelables : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Membres :

En exercice : 13
Présents : 10
Présents prenant part à la délibération : 9

Date de la convocation

14 octobre 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en novembre 2022.

Séance du 8 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 8 novembre 2022 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Béatrice SANTAIS, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN (*arrivé à 15 h, n'a pas participé au vote*), Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN et Robert AGUETTAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 4 octobre 2022 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'études d'installations d'énergies renouvelables portées sous la maîtrise d'ouvrage du SDES (délibération n° CS 4-18-2022).

Ces nouvelles missions sont confiées au SDES par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Le bureau syndical dispose d'une délégation permanente (délibération n° CS 4-19-2022) pour :

- ▶ approuver les programmes provisoires et définitifs d'études et de prestations de service associées ;
- ▶ approuver les conventions de mandats de maîtrise d'ouvrage ou financières spécifiques à chaque opération et leurs avenants éventuels.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les dossiers présentés en annexe à la présente délibération, à savoir :

- ▶ 5 conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage, portant sur la réalisation des études préalables, la construction et l'exploitation d'installations photovoltaïques (toitures, ombrière, centrale au sol), conformément aux éléments précisés dans le tableau n° 2 de l'annexe jointe au présent rapport.

A noter que 3 projets ont déjà fait l'objet d'une validation spécifique par le Comité Syndical (tableau n°1 de l'annexe jointe à la présente délibération).

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ *D'approuver les 5 dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ces études et à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération.*

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

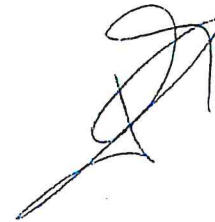
SLO

ID : 073-257302232-20221108-DELIB_BS842022-DE

- ▶ ***D'autoriser les engagements budgétaires associés à ces études ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président, à signer les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée et l'ensemble des actes afférents ;***
- ▶ ***D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des études afférentes.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN





Annexe délibération BS 8-4-2022

Etudes préalables d'installation photovoltaïque (PV) sous MOA SDES

Dossiers validés		Projets		Coût prévisionnel			
Réf dossier	Commune	Type d'installation	Puissance crête (en kWc)	Engagement prévisionnel du SDES TTC	Engagement de la commune TTC		
2022-PV01	Saint-Vital	Centrale PV au sol	2600	62 819 €	0 €		
2022-PV02	Grésy-sur-Aix	Toitures et ombrières PV	286	25 000 €	15 840 €		
2022-PV04	Saint-Pierre d'Albigny	Centrale PV au sol	4800	24 150 €	0 €		
Total déjà validé à ce jour			3 dossiers	111 969 €	15 840 €		
Dossiers à valider		Projets		Engagement prévisionnel du SDES TTC		Participation de la commune TTC	
Réf dossier	Commune	Type d'installation	Puissance crête (en kWc)	Engagement prévisionnel du SDES TTC		Participation de la commune TTC	
2022-PV03	Aillon-Le-Jeune	Ombrière PV	75	2 300 €		0 €	
2022-PV05	Mოდane	Toiture PV	90	3 000 €		0 €	
2022-PV06	Mercury	Toitures PV	111	6 000 €		0 €	
2022-PV08	Bassens	Toitures PV	200	6 000 €		0 €	
2022-PV09	Saint-Genix-les-Villages	Centrale PV au sol	1600	2 901 €		0 €	
Validés			5 nouveaux dossiers	20 201 €		0 €	

Total provisoire année 2022

8 dossiers


Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

ID : 073-257302232-20221108-DELIB_BS842022-DE



Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Publié le 
ID : 073-257302232-20221108-DELIB_BS852022-DE

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 8-5-2022

Objet :

**Demande de financement supplémentaire
concernant un marché de travaux –
Avenant : Entrelacs, secteur les Coutres.**

Membres :

En exercice : 13
Présents : 10
Présents prenant part à
la délibération : 9

Date de la convocation

14 octobre 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera
mise à disposition sur le site du SDES en
novembre 2022.

Séance du 8 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 8 novembre 2022 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social
du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation
légitime, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Béatrice SANTAIS, Yves BERTHIER,
Roger BLANC-COQUAND, Serge DAL BIANCO, Michel
DYEN, Jean-Claude RAFFIN (*arrivé à 15 h, n'a pas participé
au vote*), Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-
Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN
et Robert AGUETTAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Par délibération n° BS 3-5-2021 en date du 26/03/2021 le SDES a validé la réalisation de
l'opération de maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement de 380 ml de réseaux sur la commune de
Entrelacs, secteur les Coutres suivant le plan de financement ci-après :

- Montant estimé de l'opération : 72 472 € TTC
- Prise en charge du SDES : 33 537 €

Le nouveau plan de financement est le suivant :

- Montant modifié de l'opération : 83 980 € TTC
- La prise en charge du SDES n'est pas modifiée : 33 537 €.

Au cours des travaux, il a été découvert qu'il était nécessaire de se raccorder sur un départ
d'éclairage public différent de celui prévu initialement. Ce changement a entraîné la réalisation de
tranchées supplémentaires entraînant une plus-value et un avenant sur le marché de travaux
2020-006-016, pour les travaux sur les réseaux éclairage public (+ 7 741,71 € HT) et électricité (+
1 268,13 € HT).

Pour information cet avenant intègre aussi une moins-value sur le génie civil du réseau de
télécommunications (- 3 580,70 € HT).

En conséquence, le montant du marché référencé 2020-006-016, incluant cet avenant à conclure
s'élève à 33 408,99 € HT, soit une augmentation de 19,4 % du montant du marché.

Aussi, en application de l'article R 2194-5 du code de la commande publique, l'acheteur public
peut modifier son marché lorsqu'il est confronté à des circonstances imprévisibles (*cas du rocher
non prévisible dans le marché initial*). Il est rappelé que conformément à l'article 140 du décret
susmentionné, le montant de la modification ne peut être supérieur à 50% du montant du marché
public initial (*cas des marchés complémentaires de travaux prévus par l'ancienne réglementation*).

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

SLO

ID : 073-257302232-20221108-DELIB_BS852022-DE

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ ***D'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux 2020-006-016 présenté ci-avant avec l'entreprise PORCHERON et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

